



Commune de Romanel-sur-Lausanne

CONSEIL COMMUNAL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 12 DECEMBRE 2013**

Présidence **M. Pierre-Alain MEYSTRE**
Sont présents **45 Conseillères et Conseillers sur 60**

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

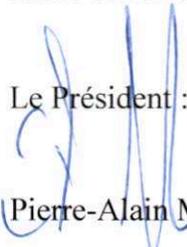
- vu le préavis municipal **No 35 / 2013 « Crédit général d'études pour les objets relevant de l'urbanisme »** adopté en séance de Municipalité du 4 novembre 2013 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- d'accorder un crédit général d'études pour les objets relevant de l'urbanisme de **CHF 200'000.-**, selon amendement « Le crédit d'étude accordé à la Municipalité est réduit à CHF 200'000.- en lieu et place de CHF 300'000.- », pour des mandats confiés à l'extérieur ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 5 ans, selon amendement « L'amortissement de cette dépense est réduit à 5 ans au maximum ».

Ainsi délibéré en séance du 12 décembre 2013.

Le Président :


Pierre-Alain MEYSTRE

La secrétaire :


Eliane CARNEVALE

